	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-544

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	<i>N° 2022-544</i>

**Déploiement de la Boussole des jeunes sur Bordeaux Métropole - Subvention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Cadre d'intervention

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), créé en 1989 afin de pallier l'absence de dispositif destiné aux jeunes de moins de 25 ans, fait partie des compétences obligatoires de Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} avril 2017. Il a pour objectif d'accorder des secours temporaires, notamment collectifs par le biais d'associations ou de collectivités.

Le CRIJ Nouvelle Aquitaine est une association créée le 1^{er} avril 2018 par la fusion des CRIJ Aquitaine, Limousin et Poutou Charentes. Il assure l'animation, la coordination et la représentation du réseau et anime les lieux d'information jeunesse. En 2022, un nouveau projet stratégique est mis en place. Le développement régional de la Boussole des jeunes constitue un axe essentiel de ce nouveau projet, afin de toucher les publics en plus grand nombre et de favoriser leur accès aux droits essentiels.

La Région et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRAJES) ont confié au CRIJ N-A le déploiement de la Boussole des jeunes dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU). Le déploiement régional est finalisé et la Gironde veut concrétiser le projet consistant notamment en l'animation d'une dynamique locale en faveur des jeunes. En lien avec le Département, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) une synergie s'est créée afin de permettre un accès à l'ensemble des aides jeunesse pour les bénéficiaires. Cette Boussole des jeunes a fait ses preuves sur le territoire Sud Gironde, aussi de manière harmonisée et cohérente, l'objectif est de la mettre en place sur l'ensemble du territoire girondin et c'est à cet effet que la Métropole a été associée à la réflexion qui permettrait potentiellement de toucher plus de 193 000 jeunes résidant sur les 28 communes du territoire.

2. Contenu du projet

Sur la Métropole bordelaise, de très nombreux acteurs sont présents et il est souvent difficile pour les jeunes de savoir à qui s'adresser, pour quoi et selon quels critères ou modalités. Cette action devrait permettre de faciliter la lisibilité de l'offre et d'y accéder de manière plus simple. A cet effet, une coordinatrice a été recrutée afin d'animer le réseau et de mettre en place l'outil. Les thématiques envisagées qui seront à destination des jeunes sont les suivantes :

- l'emploi et la formation,
- le logement,

- la santé et le bien-être,
- Puis dans un second temps :
- la mobilité internationale,
 - l'engagement.

En parallèle et pour permettre à la Boussole des jeunes d'être connu sur le territoire, une stratégie de communication massive sera développée en impliquant les institutions engagées sur le projet. La diffusion de l'information s'appuiera sur les acteurs relais qui sont en lien avec les jeunes éloignés des circuits de l'aide sociale. Il s'agit notamment des enseignants, des éducateurs sportifs et spécialisés, des médiateurs, des animateurs de loisirs notamment et des familles en premier lieu.

Le service offert par la Boussole des jeunes permet de répondre aux besoins d'information de toutes les catégories de jeunes, selon leur degré d'autonomie et leur degré de questionnement. Par ailleurs sur la Métropole, il est souvent difficile notamment lorsqu'on est jeune, de savoir à qui s'adresser et comment. Dans ce contexte, l'outil vise à faciliter la lisibilité de l'offre et la manière d'y accéder, le plus simplement possible.

3. Modalités de gouvernance envisagées et objectifs du projet

L'action sera pilotée par le CRIJ N-A, site de Bordeaux et l'ensemble des financeurs. Un comité de suivi se réunira très régulièrement et le comité de pilotage mobilisera les acteurs pilotes ainsi que les partenaires pouvant y intégrer une offre de service et / ou pouvant être un relais en direction des jeunes. Par ailleurs, des jeunes participeront aux différentes instances et participeront à toutes les étapes du projet.

La Boussole vise une accessibilité à tous les jeunes de la Métropole sur l'ensemble des thématiques qui peuvent constituer leur parcours de vie, notamment par un accès aux droits. Une coopération territoriale autour de la jeunesse est également visée puisque le dispositif se déploiera sur l'ensemble de la Gironde.

Cet outil qui a dans le cadre de l'appel à projets de l'ANRU une visée nationale, a pour objectif plus large de permettre à des jeunes invisibles, décrocheurs ou risquant de le devenir de se stabiliser dans le cadre commun afin de restaurer le recours à des droits fondamentaux les concernant.

4. Modalités de financement

	Budget 2022
Budget global	16 250 €
Produits	
% de participation de Bordeaux Métropole via le FAJ / Budget global	5 000 € soit 30,77 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Etat (crédits ANRU) : 5 000 € Soit 30,77 %
	Conseil Départemental : 5 000 € soit 30,77 %
	Organismes sociaux : 1 250 € soit 7,69 %
Charges	
% Charges de personnel / budget global	11 250 € soit 69,23 %

Une reconduction à l'identique, du financement métropolitain sur les crédits du FAJ sera

demandé par le CRIJ N-A, pour une année supplémentaire en 2023 sous réserve du vote du BP 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 7 Août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général an matière de subventions accordées aux organismes de droit privé

VU la délibération n°2017/181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

VU la demande de subvention déposée par le CRIJ N-A

DECIDE

Article 1 : d'octroyer la subvention au titre du Fonds d'aide aux jeunes, au CRIJ N-A pour son action pour un montant total de 5 000 €,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, sur le budget principal 2022 – chapitre 65 – compte 65748 – fonction 424,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	